

DIRECTEUR(TRICE) PETITE ENFANCE

Pôle : Développement social
Direction : Petite Enfance
Grade : Cadre A de la fonction publique
Positionnement hiérarchique : Chef(fe) du pôle développement social

La CAPSO a construit son projet petite enfance autour de quatre axes de travail :

- La structuration du service pour faciliter le parcours des familles et répondre à leurs besoins
- La qualité de service, notamment la sécurité et l'éveil des enfants et l'implication des parents
- L'évolution du maillage territorial de l'offre de service avec la complémentarité de l'offre d'accueil
- Le pilotage du projet par l'implication des équipes professionnelles et les bilans présentés aux financeurs

Le service est composé de 15 structures :

- 7 Relais petite enfance
- 6 Multi-accueils
- 1 micro-crèche
- 1 Lieu d'accueil enfants-parents

Missions

Le/La directeur (trice) du service petite enfance est garant(e) de la mise en œuvre du projet intercommunal « petite enfance » : pilotage, animation, coordination, évaluation.

Il/Elle assure :

- le pilotage des différentes structures de la direction (Relais Petite Enfance, Multi-accueils, Lieu d'Accueil Enfants-Parents)
- la gestion des ressources,
- l'évaluation de la qualité du service rendu,
- la veille perspective.

Activités

Mettre en œuvre le projet intercommunal « petite enfance » :

- Traduire les orientations politiques en plans d'actions.
- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs de la petite enfance.
- Adapter les modes d'accueil en réponse aux besoins des familles en concertation avec les partenaires, en veillant à leur complémentarité avec l'offre du territoire.
- Collaborer avec la Caisse d'Allocations Familiales au schéma de développement Petite Enfance.
- Identifier, développer et mobiliser les partenariats stratégiques.
- Mener une démarche d'évaluation et proposer des évolutions.

Pilotage des différentes structures de la direction :

- Développer une culture commune et participer à l'élaboration d'outils communs.
- Garantir le respect et l'application des réglementations.
- Coordonner les établissements d'accueil du jeune enfant, les Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (animation des réunions de service, organisation des journées professionnelles, temps forts...)
- Accompagner les responsables des RPE, LAEP et multi-accueils dans la gestion de leur structure (bilans CAF, mise en place des projets, fonctionnement quotidien, relations avec les familles).
- Suivre la mise en place et participer aux conseils de crèche

Gestion des ressources :

- Définir les besoins des structures et identifier les modes d'achats dans le respect du code des marchés publics
- Participer aux procédures d'appels d'offres
- Préparation et de suivi budgétaire de la direction
- Elaborer les budgets des différentes structures et suivre leur exécution,
- Rechercher des financements sur des projets spécifiques.
- Suivre le recrutement, l'intégration, le remplacement, la formation et les carrières des agents en lien avec la direction des ressources humaines de la CAPSO,
- Encadrer les responsables d'établissements (EAJE, RPE, LAEP)
- Mener les entretiens d'évaluation des responsables des structures petite enfance.

Evaluation de la qualité du service rendu :

- Evaluer les actions et la qualité du service rendu,
- Mettre en place des outils d'analyse et de suivi de l'activité et du fonctionnement de la direction.

Veille perspective :

- S'assurer du bon fonctionnement de l'Observatoire Petite Enfance en lien avec les partenaires (diagnostic socio-économique du territoire)
- Recueillir et analyser les informations juridiques et sociales dans le domaine de la petite enfance.

DIRECTEUR(TRICE) PETITE ENFANCE

Moyens techniques

Outils bureautiques- Logiciels métier (Aiga et Coccinelle) - Logiciel suivi du temps de travail (Kelio) - Ordinateur fixe et portable
-Téléphone professionnel – Parc de véhicules de service.

Relations fonctionnelles

Internes : les services de la collectivité (RH, Finances, Juridique, Patrimoine)

Externes : les élus communaux et intercommunaux, le Département, la CAF, les associations œuvrant dans le champ de la petite enfance...

Conditions d'exercice

Horaires fixes mais disponibilité requise pour réunions et commissions (soir et samedi occasionnellement)
Déplacements fréquents dans les structures Petite Enfance et pour les contacts avec les élus et partenaires

Autonomie et responsabilités

Mettre en œuvre le projet intercommunal « petite enfance » :

- Traduire les orientations politiques en plans d'actions.

Savoir-faire :

- Expérience requise en Petite Enfance
- Conduite de projet
- Fortes capacités managériales
- Techniques d'écoute et de médiation
- Conduite de réunions
- Connaissance des méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques
- Maîtrise de l'outil informatique et gestion des bases de données

Savoirs :

- Orientations, enjeux, évolutions et cadre réglementaire de la politique nationale Petite Enfance,
- Fonctionnement des collectivités
- Evolutions statutaires et réglementaires relatives aux métiers et qualifications de la petite enfance.
- Cadre réglementaire des structures petite enfance
- Besoins sanitaires, éducatifs, psychologiques et sociaux de l'enfant

Savoir être :

- Aptitude à travailler en équipe
- Capacité de communication, de réflexion, de recherche
- Sens des responsabilités
- Force de proposition
- Capacité d'organisation
- Diplomatie
- Forte autonomie

POSTE À POURVOIR DÈS QUE POSSIBLE